



# U13 Montées/Descentes Saison 23-24

## AUTOMNE

**D1** : 30 équipes, 3 groupes de 10 équipes. (Championnat sur la saison)

**D2** : 78 équipes, 13 groupes de 6 équipes. (Championnat de progression)

**D3** : 36 groupes. (Championnat de progression)

**D4** : 19 groupes. (Championnat de progression)

Une seule équipe par club ou entente est autorisée pour le niveau **D1**.

Deux équipes au maximum par club ou entente sont autorisées pour les niveaux **D2 et D3**.

Aucune restriction pour le niveau **D4**

Pour les niveaux **D2, D3 et D4** les rencontres non jouées au 17/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

## PRINTEMPS

**D1** : 30 équipes, 3 groupes de 10 équipes. (Championnat sur la saison)

**D2 Titre** : 5 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 13 groupes **D2** de l'automne plus les 4 meilleurs 3<sup>ème</sup> de manière à ce que le nombre d'équipes en **D2 Titre** soit égal à 30.

1 seule équipe par club ou entente.

**D2 Printemps** : 8 groupes de 6 équipes, les 48 équipes restantes des 13 groupes de **D2** de l'automne.

**D3 Titre** : 12 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 36 groupes de **D3** de l'automne de manière à ce que le nombre d'équipes en **D3 Titre** soit égal à 72.

**D3 Printemps** : X groupes de 6 équipes, les équipes restantes de **D3** de l'automne plus les équipes de **D4** souhaitant évoluer en **D3 printemps**.

**D4** : X groupes de 6 équipes.

Une équipe par club ou entente est autorisée pour le niveau **D2 titre** et deux équipes pour le niveau **D3 titre**.

## Fin de saison 23/24

Pour toutes les catégories ci-dessous le nombre des descentes peut être augmenté en fonction des relégations des divisions supérieures.

**D1** : Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place de chaque groupe accède en **U14 R1**.

Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> de chaque groupe accèdent en **U14 R2**.

Si une équipe ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la place suivante du groupe.

Les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe sont rétrogradées en **D2**.

Pour la saison 24/25 la **D1 U13** sera composée de trois groupes de 10 équipes, il ne sera procédé à aucune accession supplémentaire ou repêchage sauf si le nombre réglementaire de 10 équipes par groupe n'est pas atteint.

En cas de places disponibles, montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2<sup>ème</sup>.

Les équipes accédants en championnat LGEF se maintiendront en **U13 D1** pour la saison 2024/2025.

**D2 Titre:** Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe **D2 Titre** plus le meilleur 2<sup>ème</sup> accède en **D1**.

Les autres équipes repartent en D2 la saison suivante.

Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

En cas de places disponibles, montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2ème.

**D2 Printemps :** Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque groupe sont rétrogradées en **D3**. Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.

**D3 Titre :** Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe accession plus les 4 meilleurs 2<sup>ème</sup> accèdent en **D2**. Les autres équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.

Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacé par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

En cas de places disponibles, montées supplémentaires dans l'ordre du classement des meilleurs 2ème.

**D3 Printemps et D4 :** Les équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.